

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ALLIANCE ABATTOIR D'AUCH - GERS sur la commune principale de l'AIOT 1 Avenue Clément Fayat 32500 Fleurance.

La référence de votre dossier est A-3-N1QELPXOOS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/12/2023 à 15h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **34872090500028**

Organisme : **B2E Lapassade**

Fonction : **Directrice**

## Personne morale

N° SIRET **81179090600028**

Raison sociale **ALLIANCE ABATTOIR D'AUCH - GERS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**1 AVENUE FLEURANCE**

**32500 FLEURANCE**

## Signataire

Qualité : **Directeur**

## Référent

Fonction : **Directeur**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ALLIANCE ABATTOIR D'AUCH - GERS**

Description des activités :

La SAS Alliance Abattoir d'Auch - Gers (3A Gers) projette d'exploiter un atelier de fabrication /conditionnement d'aliments pour animaux de compagnie au niveau d'un bâtiment existant de la zone industrielle de Fleurance (32). Ce bâtiment, anciennement exploité pour une boucherie industrielle (Déclaration ICPE SN SODECO Dossier n° 9200055) va permettre la préparation de 2 types de produits : - Fabrication de gourmandises animales pour animaux de compagnie à partir de déchets de type C3 provenant de l'abattoir exploité par 3A Gers à Auch (onglons, tendons, peaux, os, suifs, trachées, poumons) et de sous-produits animaux (cœur, foie, oreilles...) de bovin, porcin, ovin et volailles. - Fabrication de boules de graisses et céréales pour les oiseaux, à partir de graisse de bœuf provenant de l'abattoir exploité par 3A Gers à Auch et de mélanges de graines conditionnées par la SA Gasco (Gersycoop). L'activité de fabrication de gourmandises animales consiste à partir de produits frais, à découper, à sécher et à conditionner en sachets les produits finis. Il sera stocké environ 5 tonnes de produits frais (palbox), 9 tonnes de produits finis conditionnés (22 palettes) et des emballages (cartons, poches et films plastiques). La production sera de 1 tonne/jour (5 employés, 5 jours par semaine). L'activité de fabrication de boules de graisses et céréales pour les oiseaux nécessite de chauffer des graisses, d'incorporer le mélange de graines, de façonner les boules et à conditionner en cartons les produits finis. Il sera stocké environ 2 tonnes de graisses (palbox), 5 m<sup>3</sup> de mélanges de graines en sacs (5 palettes), 5 m<sup>3</sup> de produits finis conditionnés (5 palettes) et des emballages (cartons, poches et films plastiques). La production sera de 0,5 tonne/jour (3 employés, 3 jours par semaine). L'exploitation de cet atelier de fabrication/conditionnement d'aliments pour animaux de compagnie dans un bâtiment existant qui ne sera pas modifié (ancienne boucherie industrielle soumise à déclaration ICPE) nécessite une dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté du 09/08/07 (Article 2.4 Cf. Justifications en fin de document).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse 1 Avenue Clément Fayat 32500 Fleurance

X : 511368

Y : 6309790

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2221	2221-2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	1.5 t/j	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets générés, en petites quantités (maximum 30 l par semaine), seront évacués vers une filière agréée. Ils seront stockés dans un endroit réfrigéré dans l'attente de leur évacuation vers la filière agréée. Les bidons vides des produits détergeant/désinfectant sont repris par le fournisseur. Les déchets domestiques sont gérés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères ou de la collecte sélective.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Terrain aménagé sur la ZI de Fleurance qui dispose de 2 poteaux incendie à moins de 100 m (Cf. Plans joints). Les besoins en eaux d'extinction incendie sont évalués à 120 m<sup>3</sup>/2heures selon calcul D9 (Cf. Fiche jointe). Des extincteurs seront opérationnels dans le bâtiment. Ils seront adaptés aux risques à combattre et régulièrement vérifiés et entretenus par un organisme certifié. Les moyens de communication permettront d'alerter les services d'incendie et de secours. Le personnel sera formé au risque incendie. Un plan d'intervention sera mis en œuvre. Les zones à risques sont identifiées (Cf. Plan joint).**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)